



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget 2018-2019 de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 9 avril 2018

Le 6 avril 2018, le ministre des Finances, Heath MacDonald, a présenté le budget 2018-2019 de l'Île-du-Prince-Édouard à l'Assemblée législative. Voici un résumé des faits saillants sur le plan économique et fiscal de ce budget.

Perspectives budgétaires et économiques

- L'excédent budgétaire prévu pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est de 1,2 million de dollars, une augmentation par rapport à l'excédent prévu de 0,6 million de dollars dans le budget 2017-2018.
- Un excédent budgétaire de 1,5 million de dollars est prévu pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 et d'autres excédents sont prévus en 2019-2020 (3,1 millions de dollars) et en 2020-2021 (4,2 millions de dollars).
- La croissance du PIB est estimée à 2,2 % en 2017, 1,7 % en 2018 et 1,2 % en 2019.
- Le ratio de la dette nette au PIB devrait diminuer et passer de 33,1 % en 2017-2018 à 31,6 % en 2020-2021.

- Le taux de chômage s'établissait à 9,8 % en 2017, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à celui de 2016.
- Le gouvernement s'est dit convaincu que les prochaines années produiront des excédents de fonctionnement attribuables au retour de l'équilibre budgétaire, jumelé à la croissance économique.

Mesures relatives aux particuliers

- Le budget ne comporte aucune modification des taux d'imposition des particuliers.
- Le montant personnel de base (actuellement établi à 8 160 \$) est majoré de 1 000 \$ sur une période de deux ans. Grâce à cette mesure, le gouvernement prévoit que 2 200 résidents additionnels de l'Île-du-Prince-Édouard ne paieront plus d'impôt provincial.

Mesures relatives aux entreprises

- Le budget prévoit une réduction du taux d'imposition des petites entreprises de 0,5 % qui s'établira ainsi à 4 % cette année.
- Le budget annonce la création d'une nouvelle subvention aux petites entreprises qui leur donnera un rabais de 15 % sur les investissements liés à l'amélioration des entreprises jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Cela se traduira par une économie maximale de 3 750 \$ pour les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard.

Autres mesures

- Le budget propose un rabais de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur le premier bloc d'électricité résidentielle.
- La portion provinciale de la TVH sera également diminuée sur le bois de chauffage, les granulés et le propane grâce à un crédit au point de vente ou un rabais.
- La province est en discussion avec le gouvernement fédéral à propos de la mise en œuvre d'une tarification du carbone; un plan d'action sur le climat sera publié au printemps 2018.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité
Tél. : 416-601-6570

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Est du Canada

Tony Maddalena

Leader régional, Fiscalité
Tél. : 905-315-5734

Jim MacGowan

Associé, Fiscalité
Tél. : 902-721-5697

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.